Crozon le 10 avril 2018



Siège: La Palue - 29160 CROZON / Mail: adelisocrozon@yahoo.fr site : http://www.adeliso.fr

> à Conservatoire du littoral - délégation Bretagne
> 8, quai Gabriel Péri
> Port du Légué - BP 474
> 22194 PLERIN Cedex

Objet : commune de Crozon- site classé de La Palue-stationnement irrégulier sur les terrains du

conservatoire du littoral PJ: plan cadastral

Monsieur le directeur,

Le PLU de Crozon a prévu dans le site classé de La Palue, un emplacement réservé V10c d'une surface de 12 652m² pour y réaliser une aire de stationnement.

Ceci n'a pu se faire sans votre accord puisque le conservatoire du littoral a été consulté lors de l'élaboration du PLU en tant que personne publique associée.

Ce secteur de La Palue, outre qu'il est en site classé, a été qualifié d'espace remarquable, et à ce titre l'article R146-2 du code de l'urbanisme prévoit que peuvent être implantés des aménagements légers dont : des aires de stationnement indispensables à la fréquentation automobile et à la prévention de la dégradation de ces espaces par la résorption du stationnement irrégulier sans qu'il en résulte un accroissement des capacités de stationnement, à condition que ces aires ne soient ni cimentées ni bitumées, et qu'aucune autre implantation ne soit possible.

Or, il se trouve que le stationnement irrégulier que l'on cherche à supprimer se fait principalement sur des terrains qui sont la propriété du conservatoire du littoral (voir plan joint).

Tout le monde ferme les yeux, en particulier les municipalités successives dont la volonté est de promouvoir le surf et de fournir un stationnement le plus proche de la plage, mais aussi les gardes du littoral et autres personnes habilitées qui n'exercent pas leur pouvoir de police.

Nous pensons donc que, avant d'envisager de créer une aire de stationnement pour résorber le stationnement irrégulier, il faut s'attaquer au stationnement irrégulier lui-même, surtout quand il se fait sur des terrains du Conservatoire.

Nous vous demandons donc de mettre en place des barrières physiques pour empêcher l'accès des véhicules aux terrains du conservatoire et ce, dès cet été.

Nous vous demandons également d'exercer la police de l'environnement car le parking officiel de 110 places ou les parkings irréguliers se transforment souvent en camping sauvage. Comment dans ces conditions, imaginer la création d'un nouveau parking de 12 652 m² avec le soutien de municipalités insensibles à la préservation du littoral ou préférant ignorer ces problèmes ?

Nous attirons également votre attention sur les accès à cette pointe, avec des traversées de hameaux par une route si étroite que les voitures ne peuvent s'y croiser, d'où des problèmes de sécurité dus aux embouteillages fréquents et récurrents lors des périodes de vacances.

Nous préconisons depuis longtemps de créer des parkings avant les hameaux, ce qui est possible.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments écologiques.

Mme Ledernez Présidente

Copie à M. le Ministre de l'environnement M. le Préfet